

# Embrun

## Deux lieux de référence architecturale d'avenir pour la petite Nice des Alpes

Partenaires de l'opération expérimentale

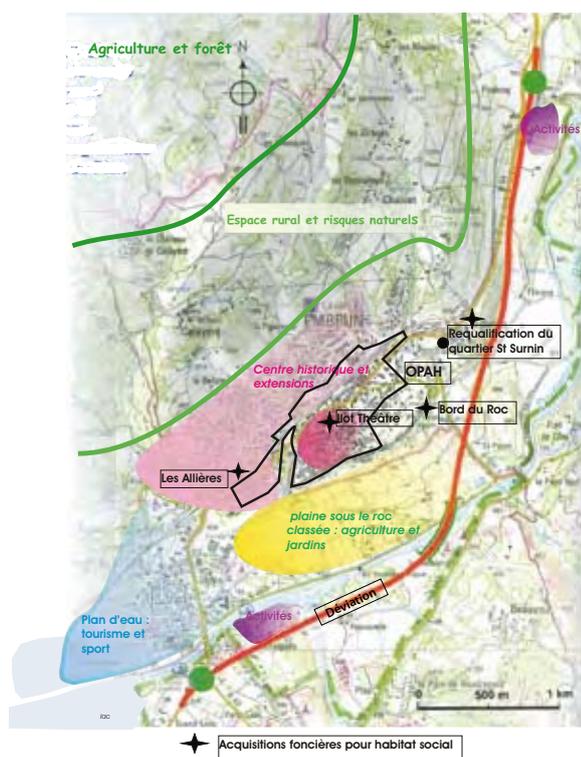
Collectivité locale :

**ville d'Embrun**

Maîtrise d'ouvrage :

**SECILEF**

Organisation urbaine d'Embrun et politique de l'habitat



### Renforcer l'attractivité de la ville

Les deux opérations proposées par Embrun s'inscrivent dans un projet de ville dont l'objectif est de renforcer l'attractivité de la commune en améliorant son image, ses équipements, son accessibilité et son économie. Engagé en lien avec la déviation de la route nationale mise en service en contrebas d'Embrun, ce projet de reconquête urbaine doit permettre :

- la gestion de la Plaine du Roc, parvis d'Embrun ;
- la mise en valeur de la cité ancienne et des programmes patrimoniaux ;
- la requalification en boulevard urbain de l'ancienne voie de transit, trait d'union des différents quartiers.

Maîtrise de l'étalement urbain, mixité sociale et urbaine, qualité environnementale et efficacité énergétique forment la colonne vertébrale du projet. Ainsi, le nouveau PLU favorise la densification du centre ancien et de ses franges et limite la constructibilité en altitude. D'autre part, les 4533 logements recensés en 1999, avec 37% de résidences secondaires contre seulement 11% de logements sociaux, ne suffisent pas à satisfaire une demande pour tous types de populations et d'habitat. C'est pourquoi la Ville s'est engagée dans une politique volontariste pour créer et réhabiliter des logements sociaux, en particulier vers une population permanente et active. Enfin, en re-qualifiant son entrée de ville, en classant des espaces boisés, en aménageant des coulées vertes dans les zones non constructibles ou en lançant des projets à base de chaufferie au bois à l'échelle d'un chauffage urbain, Embrun entend se hisser parmi les villes vertueuses en matière de gestion de l'environnement et de maîtrise de l'énergie.

### Le quartier Saint-Surnin, une expérimentation entre vent et soleil

La première opération VUD proposée, dite « Quartier Saint-Surnin », prend place sur un site constitué d'un immeuble barre de 56 logements construit dans les années 60. Localisé sur une crête dominant la vallée de la Durance, le quartier offre une double exposition exceptionnelle à l'entrée nord-est de la ville. L'immeuble

## Le quartier Saint-Surnin



barre, qui limitait brutalement l'urbanisation de la Ville jusqu'à la dernière décennie, jouxte maintenant un centre de secours construit au-delà de cette barrière.

Dans le cadre du projet de Ville, le maître d'ouvrage (SECILEF) a procédé à l'acquisition des terrains situés sous le centre de secours. Au PLU, la Ville a inscrit en emplacement réservé pour logements et équipement tout le plateau aux alentours. Sur ce site mal perçu par la population, les objectifs sont de renforcer la connexion au centre-ville, de promouvoir de nouvelles formes urbaines sous forme d'habitat intermédiaire et de maisons de ville, et d'ériger un équipement médico-social. Au regard de l'exposition dominante du site, la ville entend mener une expérimentation dédiée au photovoltaïque et à l'éolien.

### **ZAC des Allières, construire de l'habitat intermédiaire dans la pente**

La seconde opération VUD, dite « ZAC des Allières », est localisée dans une zone urbaine délaissée aux franges de la ville, entre des quartiers pavillonnaires et le centre ancien. Sur ce site en forte pente, la Ville entend développer les liaisons avec les îlots adjacents et le centre-ville, et mener un programme d'habitat en locatif et accession à l'empreinte architecturale marquée, faisant appel à l'énergie solaire.

### **Quatre AMO pour optimiser le projet**

Tant sur Saint Surnin que sur les Allières, la SECILEF souhaite expérimenter, dans le cadre de la mixité sociale, la location accession PSLA, tout particulièrement pour ses locataires dans le cadre d'un parcours résidentiel volontariste. Dans les deux cas, quatre assistances à maîtrise d'ouvrage ont été mandatées pour optimiser toutes les facettes du projet : technique ; financière ; d'optimisation des charges foncières ; d'accession à la propriété.

---

### **Contact**

André MERCIER, Président de la SEM SECILEF,  
adjoint à l'urbanisme,  
[mairie@ville-embrun.fr](mailto:mairie@ville-embrun.fr)

### **Suivi-évaluation pour le PUCA**

Marc BRUANT, CETE méditerranée,  
[marc.bruant@equipement.gouv.fr](mailto:marc.bruant@equipement.gouv.fr)